

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

ÉPREUVE 2

CONCOURS D'ÉLEVÉS ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

(article 4-1 du décret statutaire n°2012-1546)

SESSION 2017

Composition écrite sur un sujet de droit privé ou de droit public ou de sciences économiques ou de sciences et techniques ou de sciences de la vie et environnement

option : sciences économiques

Aucun document n'est autorisé

(durée : 5 heures - coefficient : 6)

Ce document comporte 2 pages y compris celle-ci

SUJET:

L'environnement naturel peut-il être préservé dans une économie de marché ?